

Conseil municipal du 1 avril 2019

→ 8 présents

Manque Nathalie BONNARD (pouvoir à François DENIZOT)

Manque Jean Marie DUMEZ (pouvoir à Johann TREUILLET)

Secrétaire de séance Johann TREUILLET

- Budget de la commune :

Résultat de fonctionnement 2018 = 225 371.74 euros

Résultat d'investissement 2018 = 138 277.07 euros

2 abstentions François DENIZOT et Nathalie BONNARD

→ Compte administratif adopté

→ Compte de gestion adopté

→ Taxes 2019 adoptées

→ Revue des subventions pour 2019 : adopté

Dépenses de fonctionnement prévisions 2019

- Cf. détail ci-dessous

→ Budget adopté à l'unanimité

Vote du compte administratif du lotissement :

→ Budget adopté à l'unanimité

→ Budget primitif adopté à l'unanimité

Demande de subvention du collègue Henri Clément de Donzy pour un voyage et une classe découverte début mai :

1440 euros car un 12^{ème} élève est arrivé dans la commune (soit 120 euros / élève)

Café « Le Ruisseau »

→ Devis alarme incendie accepté

→ Devis extincteurs accepté

→ Travaux d'isolation des 2 chambres : devis accepté

→ Travaux installation du tubage de la hotte : devis accepté

→ Paiement des frais d'établissement du bail du logement : moitié-moitié entre la commune et les locataires

→ Paiement des frais d'établissement du bail du café : prise en charge par les futurs repreneurs.

Devis voirie 2019 :

→ Enrobé pour Les thureaux – Jussy et les Tizots - Perroy : devis COLAS accepté 37926.06 euros

→ Point à temps / réparations / terrassement : devis SAURET accepté 8760 euros

→ Devis logiciel SEGILOG : devis accepté 2676 euros

Acquisition d'un nouveau tracteur avec cession de l'ancien :

➔ Devis CASE accepté avec emprunt à taux de 0.85% : 14357 euros / an sur 5 ans.

Lancement de la procédure de cession d'un chemin rural aux Pautrats :

➔ La procédure pour la vente d'une portion de chemin goudronné ne peut pas se faire si le chemin est emprunté (confirmé par un entretien entre J. Rateau et la DDT). La préfecture précise que seul un chemin non utilisé peut être vendu. Par conséquent, la vente n'est pas possible.

Lancement de la procédure concernant une parcelle à l'usage des habitants de Feuillot

Décision de la durée d'amortissement des frais d'études, des frais de recherche et de développement et des frais d'insertion non suivis de travaux : 2400 euros.

Création du poste d'adjoint administratif principal de 1ere classe pour Virginie et modification du tableau des emplois :

- Accepté à l'unanimité

Salle des fêtes : attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle des fêtes / devis scène :

- ➔ Maîtrise d'œuvre confié au cabinet d'architecte de Cosne TABAG pour un montant de 17700 euros HT.
- ➔ Devis scène DIFFRACT accepté : 8712.78 euros

Communauté de communes CCLVIN :

- ➔ Approbation du règlement de collecte des déchets ménagers : accepté à l'unanimité
- ➔ Approbation du règlement des déchetteries communautaires : accepté à l'unanimité

Affaires diverses :

- La locataire du logement « route de Cosne » souhaite quitter le logement avec les 3 mois de préavis. Le conseil est d'accord pour réduire le préavis à 1 mois.
- Entretien d'une parcelle à Vrillon : le conseil demandera à un agent communal d'effectuer l'entretien
- Problème de ligne téléphonique sur les Thizots : des problèmes récurrents de téléphonie sont signalés par un habitant. F. Denizot se propose pour faire une demande auprès d'Orange pour trouver une solution.
- Demande de voirie sur Villegeneray : lorsque la commission étudiera la demande.
- Interrogation d'un habitant concernant le passage du haut débit entre Entrains, Couloutre et Ménestreau, QUID pour Ciez.
- Le club de foot d'Entrain demande si une subvention est envisageable car 4 enfants de Ciez sont adhérents. Un formulaire de demande sera transmis au club et l'adoption se fera au prochain conseil municipal.

Fin de la séance à 21h40.